

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2335

19 septembre 2012

### SOMMAIRE

2206 Participations S.A. ....	112037	Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. ....	112080
51BIZ Luxembourg S.à r.l. ....	112037	Black & Decker Luxembourg S.à r.l. ....	112078
AA - Iberian Venture Capital Invest S.A. .....	112056	Blackfont Group S.A. ....	112058
AC Nordic Management S.à r.l. ....	112056	Brookside .....	112067
Actic International S.à r.l. ....	112038	Cargill VenInvest S. à r.l. ....	112057
Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A. ...	112057	Catwalk Europe S.A. ....	112074
Advanced Bioresearch and Technology S.A. ....	112057	CEP II Top Luxco .....	112037
AK-2 Architektur + Design .....	112058	Citadel Global Fixed Income S.à r.l. ....	112058
Altercap CCA I SA .....	112058	deriPartners SICAV-SIF .....	112075
Altercap Lux Co-Invest S.A. ....	112058	DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. .....	112079
ANS Lux (Acier Négoce Service Luxem- bourg) .....	112064	Energy & Investments Limited, Niederlas- sung Luxembourg .....	112071
Antenne collective Lintgen, A.s.b.l. ....	112080	E.P. Euro Partner S.A. ....	112037
Aqua Pool Service s.à r.l. ....	112064	EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE S.a. en abrégé ERRE S.A. ....	112038
AREMIS Luxembourg S.A. ....	112070	EVT International S.à r.l. ....	112038
Asset Backed-B S.A. ....	112049	Harvest Investments Lux S.à r.l. ....	112050
Atelier Pia Mai GmbH .....	112070	KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l. ....	112080
ATELIERS NIC GEORGES, succ. ATE- LIERS GEORGES S.à r.l. ....	112070	Koch-Ex Luxembourg S.à r.l. ....	112080
Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Geor- ges S.à r.l. et Cie .....	112074	MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	112034
Atlas Capital Group S.A. ....	112078	MXP S.A. ....	112046
Augur Fis .....	112078	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	112071
Automobiles Mike RIGALLI S.à r.l. ....	112046	Park Capital Limited .....	112059
Axilis S.à r.l. ....	112078	Ridge Way Spf S.A. ....	112038
Axilis S.à r.l. ....	112079	Socfinasia S.A. ....	112056
Balmain European Retail Holdings S.à r.l. .....	112050	Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. ...	112067
Baucost S.A. ....	112079	Wood It .....	112049
BER S.A. ....	112080	WTC Sub-Holdings S.à r.l. ....	112064
		Yuraku International S.A. ....	112037

**MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 445.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.685.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of August.

Before Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Europe Card Services Partners (Scotland) LP., a limited partnership governed by the laws of Scotland, United Kingdom, having its registered office at Saltire Court 20, Catle Terrace, Edinburgh, EN1 2ET, United Kingdom, registered to the “Companies House” of Scotland, under the number SL006421 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Gina CENTI, corporate paralegal, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107685, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil law notary, residing in Luxembourg, on April 19<sup>th</sup>, 2005 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 905, dated September 16<sup>th</sup>, 2005, page 43422, which articles of association have been lastly amended through a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil law notary, residing in Luxembourg, on December 13<sup>th</sup>, 2005 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1130, dated June 10<sup>th</sup>, 2006, page 54235 (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Closing of the liquidation;
5. Determination of the place where the Company’s documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company’s liquidation; and
6. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

*First resolution*

Mrs. Gina CENTI, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, approves the balance sheet of the Company dated as of the date hereof attached hereto as schedule A (the «Schedule A») and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and the entry of the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and sole shareholder of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby transferred and conveyed to Sole Shareholder; and

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company are hereby assumed, transferred and conveyed to Sole Shareholder and that the expenses in relation to the closing of the liquidation are duly settled and that it irrevocably undertakes to assume and to settle any present or future known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

112035

*Third resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED to close the liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED to give full discharge, up to the date hereof, to the managers of the Company for the accomplishment of their duties.

*Fifth resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the offices of the Bank of America group located at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Miscellaneous*

IT IS HEREBY RESOLVED to grant power to Mrs. Gina CENTI, pre-named in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closing of the Company's liquidation.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Parent Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Europe Card Services Partners (Scotland) LP., une société «Limited Partnership» régie par les lois d'Ecosse, Royaume-Uni, ayant son siège social au Saltire Court 20, Catle Terrace, Edinburgh, EN1 2ET, Royaume-Uni, immatriculée au "Companies House" d'Ecosse, sous le numéro SL006421 (l'«Associée Unique»).

ici représentée par Madame Gina CENTI, corporate paralegal, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle et unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.685, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 19 avril 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 905, daté du 16 septembre 2005, page 43422, dont les statuts ont depuis lors été modifiés par acte notarié passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 13 décembre 2005, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1130, daté du 10 juin 2006, page 54235 (la "Société");

(ii) Que l'agenda de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Clôture de la liquidation;

5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation de la Société; et

6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Madame Gina CENTI, pré-mentionnée, agissant au nom et pour le compte de l'Associée Unique, approuve le bilan de la Société daté à la date qu'en tête et ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en œuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée Unique, et que

(iii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée Unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée Unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

*Troisième résolution*

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

*Quatrième résolution*

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

*Cinquième résolution*

IL EST DECIDE que les livres et documents de la société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années dans les bureaux du group Bank of America situés au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Divers*

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Madame Gina CENTI, pré-mentionnée, afin:

(i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société;

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signés: G. CENTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2012. Relation: MER/2012/2016. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106993/158.

(120145427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Yuraku International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.109.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Yuraku International S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107163/11.

(120145545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**2206 Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 106.266.

---

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107166/9.

(120145738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**E.P. Euro Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 68.441.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que (i) le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCLLIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 August 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107320/15.

(120146100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**51BIZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7433 Grevenknapp, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 111.451.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107167/10.

(120145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue à Luxembourg le 30 décembre 2011:*

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 30 décembre 2011 que:

- 77,528 parts sociales ordinaires de catégorie G;

- 103,127 parts sociales ordinaires de catégorie I;
  - 82,383 parts sociales ordinaires de catégorie J;
  - 50,246 parts sociales ordinaires de catégorie M;
- ont été entièrement annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CEP II Top Luxco

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107178/19.

(120145671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Actic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EVT International S.à r.l.)**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.116.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64800 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107195/11.

(120146284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Ridge Way Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.650.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012*

- Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107657/14.

(120146478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE S.a. en abrégé ERRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.977.

---

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE S.A. en abrégé ERRE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 80.977, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 février 2001, publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations ( le «Mémorial»), numéro 850 du 05 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1800 du 17 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX ACTIONS (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
- 2.- Refonte des statuts.
- 3.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et nomination du gérant.
- 4.- Approbation du bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 2012 et transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-00192 Rome, Via dei Gracchi n.151.
- 5.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.
- 6.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.
- 7.- Décision quant à la nomination de l'administrateur en Italie.
- 8.- Décision de continuer l'activité en Italie sous la dénomination DEMETRA S.r.l. (en cas d'indisponibilité de la dénomination, le nouvel administrateur pourra la modifier) et refonte complète des statuts, en particulier de l'objet social et la durée de la société, en vue de les adapter aux dispositions de la loi italienne.
- 9.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.
- 10.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les TROIS CENT DIX (310) actions sont échangées contre TROIS CENT DIX (310) parts sociales toutes détenues comme suit:

Madame Serena COLONI, demeurant à Grottaferrata, Via Antonio Santovetti n.36 à hauteur de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (279) parts sociales.

Madame Vanessa GIOIA, demeurant à Rome, Via Fosso Di S.Andrea n.24 à hauteur de TRENTE ET UNE (31) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide la refonte des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

### **«Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «EUROPEAN RETAIL REAL ESTATE en abrégé ERRE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Barbara COLONI, née le 15 mars 1973 à Marino (Itali) et demeurant à I-00047 Marino (RM), via Fratelli Cervi n.13.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2012 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg,

L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I- 00192 Roma, Via dei Gracchi n.151, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Barbara COLONI, prénommée.

#### *Septième résolution*

Consécutivement à l'adoption de la quatrième résolution, il a été unanimement décidé de continuer l'activité en Italie sous la dénomination DEMETRA S.r.l (en cas d'indisponibilité de la dénomination, le nouvel administrateur pourra la modifier) et de modifier les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi italienne

#### **Art. 1. Denominazione.**

1.1 siste una società a responsabilità limitata con la denominazione di "DEMETRA S.r.l.».

#### **Art. 2. Sede e Domicilio dei soci.**

2.1 La società ha sede in Roma all'indirizzo denunciato presso il registro delle imprese.

2.2 L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative (quali ad esempio succursali, filiali o uffici amministrativi senza stabile rappresentanza) ovvero di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune sopraindicato.

Spetta invece ai soci deliberare la istituzione di sedi secondarie o il trasferimento della sede in Comune diverso da quello sopra indicato.

2.3 Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal libro soci.

#### **Art. 3. Oggetto.**

3.1 La società ha per oggetto:

- acquisto e gestione di partecipazioni in altre società,
- svolgimento di attività di direzione e coordinamento a favore delle società partecipare e l'erogazione di servizi integrati a favore delle partecipate,
- acquisto, permuta, vendita, trasferimento di ogni genere, locazione, affitto di immobili di qualsiasi natura, anche civili, rurali, urbani, industriali e commerciali, di aree edificabili e non, adibiti a qualsiasi uso;
- amministrazione e gestione diretta di beni immobili di qualsiasi natura, tanto propri che di terzi;
- costruzione, demolizione, ristrutturazione e manutenzione di edifici, di proprietà fondiarie, di immobili rustici, rurali, urbani, industriali e commerciali, manufatti ed infrastrutture per qualsiasi uso e destinazione, sia per conto proprio che di terzi oppure in compartecipazione;

La società potrà concorrere e partecipare ad aste ed appalti promossi da privati, imprese, dallo Stato, da Regioni e da ogni altro Ente Pubblico o privato, ed assumere i relativi contratti di appalto e sub-appalto nel settore dell'edilizia.

3.2 La società potrà, inoltre, compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari, finanziarie (eccettuate quelle nei confronti del pubblico), economiche che saranno ritenute necessarie e/o utili per il conseguimento dell'oggetto sociale ed in particolar modo potrà prestare garanzie reali e fidejussorie; potrà, altresì, assumere sia direttamente che indirettamente partecipazioni ed interessenze in società, imprese ed enti, nazionali ed esteri, aventi scopo analogo od affine, purchè in via non prevalente.

Tutte tali attività devono svolgersi nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio, nonchè nel rispetto della normativa in tema di attività riservate ad iscritti a collegi, ordini o albi professionali. In particolare le attività di natura finanziaria devono essere svolte in conformità alle leggi vigenti in materia.

#### **Art. 4. Durata.**

4.1 La società è costituita con durata sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata o anticipatamente sciolta con decisione dei soci.

#### **Art. 5. Capitale.**

5.1 Il capitale sociale è di euro 31.000 (TERNTUNOMILA/00) diviso in quote ai sensi di legge.

5.2 Il capitale sociale potrà essere aumentato mediante esecuzione di nuovi conferimenti in denaro, natura, di crediti o mediante qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica, oppure mediante passaggio di riserve a capitale nei termini consentiti dalla legge.

#### **Art. 6. Finanziamenti.**

6.1 I soci potranno eseguire, su richiesta dell'organo amministrativo, versamenti sia in conto capitale che in conto finanziamenti, anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale, nel rispetto delle condizioni e dei limiti stabiliti dalla legge in materia di raccolta del risparmio.

6.2 Il rimborso dei finanziamenti dei soci dovrà essere effettuato nel rispetto delle condizioni poste dall'art. 2467 del c.c.

#### **Art. 7. Quote di partecipazione e Diritti dei soci.**

7.1 Le quote di partecipazione al capitale sociale sono nominative e sono assegnate ai soci in misura proporzionale ai conferimenti da essi effettuati al capitale.

7.2 I diritti sociali sono attribuiti ai soci in misura proporzionale alla quota di partecipazione da ciascuno posseduta.

7.3 Le quote sociali possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni. In tali casi, l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante al quale solo, pertanto, saranno imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità discendenti da tale esercizio.

#### **Art. 8. Libro soci e trasferimento della partecipazione per atto tra vivi, Clausola di prelazione.**

8.1 Nel caso di trasferimento delle quote, o di parti di esse, per atto tra vivi, è riservato agli altri soci il diritto di prelazione.

8.2 Qualora il socio intenda trasferire in tutto o in parte la propria quota sociale dovrà darne comunicazione a tutti gli altri soci mediante lettera raccomandata anche a mano indicando il nominativo dell'acquirente, il prezzo e tutte le altre condizioni della cessione. La comunicazione vale come proposta contrattuale di cessione nei confronti dei soci, i quali possono determinare la conclusione del contratto comunicando al proponente la loro accettazione entro sessanta giorni dall'invio della proposta.

8.3 In caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, questi si dividono la quota offerta in vendita in modo che tra essi rimanga inalterato il rapporto di partecipazione al capitale sociale.

8.4 La rinuncia al diritto di prelazione, espressa o presunta nel caso di mancata risposta nel termine di sessanta giorni dall'invio della comunicazione, consente al socio di cedere liberamente la sua quota esclusivamente alla persona e alle condizioni indicate nella comunicazione. Il trasferimento deve comunque avvenire entro i trenta giorni successivi alla rinuncia al diritto di prelazione.

8.5 Nell'ipotesi di trasferimento delle quote eseguito senza l'osservanza delle suddette formalità, l'acquirente non avrà diritto ad essere iscritto nel libro dei soci, salvo il consenso scritto di tutti i soci.

8.6 Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria in capo a società italiane operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'eventuale atto con il quale la società fiduciaria provveda:

- alla intestazione al proprio nome,
- alla reintestazione in capo al proprio fiduciante della quota di cui risulta intestataria, oppure
- al trasferimento ad altra società fiduciaria che agisca per conto del medesimo fiduciante,

non rileva ai fini della prelazione spettante ai soci, non configurando un trasferimento della proprietà del bene. Resta tuttavia inteso che, invece, l'eventuale mutamento del socio fiduciante rientrerà nel campo di applicazione delle clausole statutarie di prelazione.

#### **Art. 9. Morte del socio.**

9.1 Nel caso di morte di un socio, i soci superstiti possono decidere, previo il consenso dell'organo amministrativo:

- di continuare la società con l'erede o gli eredi del socio defunto;
- di acquistare (in proporzione alla propria partecipazione) la quota dagli eredi, entro un anno dal decesso, per una somma di denaro pari al valore della quota di competenza, determinato in base ad apposita situazione patrimoniale - comprendente il valore dell'avviamento - alla data del decesso; la volontà di acquistare dovrà essere comunicata agli eredi entro trenta giorni dalla data del decesso; l'acquisto sarà possibile anche solo da parte di alcuni soci, ove gli altri non volessero acquistare;
- di porre in liquidazione la società.

#### **Art. 10. Recesso.**

10.1 Ogni socio ha diritto di recesso dalla società esclusivamente nei casi ed ai sensi dell'art. 2473 del c.c. e nelle altre ipotesi previste dalla legge.

10.2 Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita alla società entro trenta giorni dalla iscrizione nel registro imprese della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento. Ove il recesso consegua al verificarsi di un

determinato fatto ed esso è diverso da una decisione, il diritto è esercitato mediante lettera raccomandata spedita entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Sono salvi i diversi termini previsti da speciali disposizioni di legge.

10.3 Il recesso non può essere esercitato, e se già esercitato, è privo di efficacia se la società revoca la delibera che lo legittima o se è deliberato lo scioglimento della società; in entrambi i casi entro tre mesi dal ricevimento della comunicazione di recesso.

10.4 Nel caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciaria operante ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni:

- il diritto di recesso potrà essere esercitato anche solo per parte della partecipazione intestata, in esecuzione di istruzioni provenienti da più fiduciari;

- la società fiduciaria ha comunque la facoltà di reintestare le quote al proprio/i mandante/i anche solo per parte della partecipazione intestata.

#### **Art. 11. Amministrazione.**

11.1 La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di componenti variabile da tre a cinque.

La determinazione del tipo di amministrazione e del numero dei componenti l'eventuale consiglio di amministrazione è effettuata dai soci che provvedono alla nomina e, in sede di costituzione, nell'atto costitutivo.

11.2 L'organo amministrativo resta in carica fino a revoca o dimissioni, oppure per la durata stabilita in sede di nomina. In caso di nomina fino a revoca o dimissioni, la revoca è consentita in ogni tempo e senza necessità di motivazione ed è in tal caso inibito all'amministratore chiedere il risarcimento del danno. Gli amministratori possono essere anche non soci e sono rieleggibili.

11.3 All'amministratore unico ed ai componenti il consiglio di amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio. I soci possono, inoltre, assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio.

#### **Art. 12. Consiglio di amministrazione.**

12.1 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, il consiglio, qualora non vi abbiano provveduto i soci, elegge tra i suoi componenti il presidente.

12.2 Se nel corso dell'esercizio viene meno la maggioranza degli amministratori eletti dai soci, l'intero consiglio di amministrazione deve considerarsi decaduto e gli amministratori devono sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo organo amministrativo; nel frattempo, possono compiere le operazioni di ordinaria amministrazione.

12.3 Le decisioni del consiglio di amministrazione sono adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purchè sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione. La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengono il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori. Il procedimento dovrà concludersi entro il termine indicato nel testo della decisione.

12.4 Le decisioni del consiglio di amministrazione, adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori.

#### **Art. 13. Adunanze del consiglio di amministrazione.**

13.1 Nel caso di richiesta di uno o più amministratori e comunque per le decisioni di cui all'art. 2475, ultimo comma, del codice civile, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

13.2 In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione presso la sede sociale o anche altrove, purchè nel territorio italiano, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, spedito a tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

13.3 Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza dei voti dei presenti.

13.4 Le deliberazioni del consiglio di amministrazione dovranno constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario, se nominato, e dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

13.5 Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi se nominati.

#### **Art. 14. Poteri dell'organo amministrativo.**

14.1 L'organo amministrativo, quando esso è rappresentato da un amministratore unico o dal consiglio di amministrazione, è investito dei più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge, il presente atto costitutivo o lo statuto riservano espressamente ai soci e salve le limitazioni apposte dall'assemblea in sede di nomina.

14.2 L'organo amministrativo ha pure facoltà di nominare procuratori per determinati atti o categorie di atti, e nominare direttori anche generali nonchè, nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, nominare tra i propri componenti uno o più amministratori delegati fissandone le attribuzioni e le retribuzioni a norma di legge.

#### **Art. 15. Rappresentanza.**

15.1 La rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio è attribuita all'amministratore unico e, nel caso del consiglio di amministrazione, al presidente ed eventualmente ad uno o più amministratori delegati, se nominati, nei limiti dei poteri loro conferiti, salvo che il consiglio non abbia diversamente deliberato.

#### **Art. 16. Decisioni dei soci.**

16.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente testo, nonchè sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

16.2 In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina degli amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c) la nomina, nei casi previsti dall'art. 2477 del codice civile, dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- d) le modificazioni dell'atto costitutivo e dello statuto;
- e) le decisioni di compiere operazioni che comportano sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

#### **Art. 17. Consultazione scritta o consenso espresso per iscritto.**

17.1 Le decisioni dei soci, ad eccezione delle materie indicate ai nn. 4) e 5) del secondo comma dell'art. 2479 C.C. (già richiamate alle lettere d) ed e) del precedente 16.2) nel caso previsto dall'art. 2482-bis, quarto comma (riduzione del capitale per perdite), possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

17.2 L'organo amministrativo può inviare ai soci una proposta di deliberazione, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire al domicilio risultante dal libro dei soci. La proposta deve contenere in maniera dettagliata l'esatto testo della decisione da adottare, le ragioni e quanto necessario ad assicurare una adeguata informazione sugli argomenti da trattare. I soci entro il termine indicato nel testo della decisione, comunque non inferiore a quindici giorni, devono comunicare la propria volontà alla società, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento. La risposta del socio deve essere scritta e contenere un'approvazione, diniego o un'astensione espressa. La mancanza di risposta dei soci entro il termine suddetto viene considerata come voto contrario, salvo il caso di intestazione di quote sociali a società fiduciaria operante per conto del proprio fiduciante ai sensi della Legge 1966/1939. In tale ipotesi la mancanza di sottoscrizione equivale ad astensione dall'esercizio del diritto di voto.

Anche in assenza di una formale richiesta, i soci possono inviare alla società, mediante qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, il proprio consenso espresso per iscritto.

17.3 Spetta all'organo amministrativo raccogliere le consultazioni e comunicarne i risultati a tutti i soci, amministratori e sindaci, se nominati, evidenziando i nominativi dei soci favorevoli, contrari ed astenuti.

17.4 Le decisioni devono essere adottate con il voto favorevole di una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

#### **Art. 18. Assemblea dei soci.**

18.1 Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate ai nn. 4 e 5 dell'art. 2479 c.c. (già richiamate alle lettere d) ed e) del precedente 16.2), nel caso previsto dall'art. 2482-bis, quarto comma (riduzione del capitale per perdite), nonchè in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dall'atto costitutivo, oppure quando lo richiede uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

18.2 L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in territorio italiano, mediante lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, spedita a tutti i soci almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, al domicilio risultante dal libro dei soci. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

L'assemblea, regolarmente costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla legge, al presente statuto ed all'atto costitutivo obbligano tutti i soci, ancorché non intervenuti o dissenzienti.

In ogni caso le deliberazioni sono validamente adottate quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori o sindaci, ove nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

18.3 I soci possono farsi rappresentare in assemblea da altra persona mediante delega scritta che dovrà essere conservata dalla società, nel rispetto dei limiti previsti dalla legge.

18.4 Ogni socio ha diritto di voto in assemblea in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'esercizio del diritto di voto da parte della società fiduciaria potrà avvenire in maniera divergente e tramite più delegati ove la fiduciaria medesima dichiara di operare per conto di più fiduciari che hanno conferito istruzioni diverse.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci, prendendo atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante effettivo proprietario della partecipazione, si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante medesimo.

18.5 L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o in mancanza dalla persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni. L'assemblea nomina un segretario, anche non socio, che ne redige il verbale, sottoscritto dallo stesso e dal presidente. Nei casi previsti dalla legge e quando il presidente lo ritiene opportuno il verbale viene redatto da un notaio da lui scelto.

18.6 L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta; nei casi previsti dal primo comma dell'art. 2479 n. 4 e 5 c.c. l'assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

Sarà, comunque, necessario il consenso di tutti i soci nei casi di limitazione o esclusione del diritto di opzione in sede di aumento del capitale sociale conseguente a riduzione dello stesso al di sotto del minimo legale (art. 2481-bis, secondo comma, e art. 2482-ter c.c.).

#### **Art. 19. Controllo dei soci.**

19.1 I soci non amministratori hanno diritto di avere dagli amministratori notizie dello svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, tutti i documenti relativi all'amministrazione.

#### **Art. 20. Organo di controllo.**

20.1 Quando ai sensi di legge è obbligatoria la nomina del collegio sindacale, lo stesso è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

#### **Art. 21. Bilancio e Utili.**

21.1 Gli esercizi sociali chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

21.2 Alla fine di ogni esercizio sociale l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio di esercizio ai sensi dell'art. 2423 s.s. del codice civile. Il bilancio così composto viene presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

21.3 Gli utili dell'esercizio sono distribuiti ai soci dopo il prelievo di una somma non inferiore al cinque per cento destinata a riserva legale, fino a che la stessa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale, salva una diversa deliberazione dell'assemblea.

#### **Art. 22. Titolo di debito.**

22.1 La società potrà emettere titoli di debito per una somma complessivamente non superiore al valore del patrimonio netto, quale risultante dalla situazione economica e patrimoniale della società redatta ai sensi dell'articolo 2423 c.c. e riferita ad una data non anteriore a mesi tre dalla data di adozione della delibera di emissione, al portatore o nominativi, con decisione da adottarsi dall'assemblea dei soci con le maggioranze previste per la modifica dello statuto.

22.2 La decisione di emettere titoli di debito deve stabilire le condizioni del prestito, le garanzie di restituzione e le modalità del rimborso e deve essere iscritta a cura degli amministratori presso il Registro delle imprese.

22.3 I titoli di debito possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali. In caso di successiva circolazione, chi li trasferisce risponde dell'insolvenza della società nei confronti degli acquirenti che non siano investitori professionali.

22.4 I titoli di debito non potranno essere imputati a capitale.

#### **Art. 23. Scioglimento.**

23.1 Addivenendosi in qualunque tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, i soci stabiliranno i criteri della liquidazione e nomineranno uno o più liquidatori anche non soci, determinandone i poteri.

#### **Art. 24. Controversie sociali.**

24.1 Tutte le controversie, aventi ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale che dovessero insorgere tra i soci, oppure tra i soci e la società, ivi espressamente comprese anche quelle aventi ad oggetto la validità di delibere assembleari, e le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci, ovvero nei loro confronti, saranno rimesse al giudizio di un arbitro nominato, su istanza della parte più diligente, dal Presidente del Tribunale di Roma.

## Art. 25. Disposizioni generali.

25.1 Per quanto non espressamente previsto si rinvia alle norme di legge previste per le società a responsabilità limitata ed in mancanza a quelle dettate per le società per azioni

### Huitième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Barbara COLONI, prénommée, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Rome, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

### Neuvième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

### Dixième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. MORESCHI, S. DELFINI, F. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2012. LAC/2012/38590. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106827/422.

(120145866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

### **Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 90, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.339.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107208/10.

(120146138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

### **MXP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.962.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«JOTABE S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, (RCS Luxembourg B. 160.066), ici valablement représentée par son Administrateur de type A Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1<sup>er</sup> juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "MXP S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription et Libération*

La comparante «JOTABE S.A.», prénommée, a souscrit les trois cent dix (310) actions et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique, prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass;
  - b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1<sup>er</sup> juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon;
  - c) Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, née à Luxembourg, le 21 février 1978, demeurant à L-8393 OLM, 4, rue de Goetzange.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

6.- Le siège social est établi à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35261. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012107006/136.

(120146034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

### **Wood It, Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 120.146.

#### *Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 27 février 2012:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabrice Regnier de son poste d'Administrateur de la société,

2. L'Assemblée décide de nommer un nouvel Administrateur en remplacement;

Monsieur Frédéric Barré, né le 31 janvier 1974 à Villers-Semeude (France), demeurant au 3, rue du Chêne au Corbeau, B-1380 Lasne (Belgique).

3. L'Assemblée décide de renouveler les mandats sociaux suivants:

- Les mandats d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Maurice Léonard

- Le mandat d'administrateur de Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION s.à r.l., qui a désormais son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass.

4. L'Assemblée constate qu'à dater de ce jour, le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante:

- Monsieur Maurice Léonard, administrateur et administrateur-délégué

- Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, administrateur

- Monsieur Frédéric Barré, administrateur.

L'ensemble des mandats sociaux viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maurice Léonard

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2012109488/26.

(120147866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

### **Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Asset Backed-B S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012107205/11.

(120146532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107236/11.

(120146311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Harvest Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 171.006.

## STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Harvest Investments S.L., a limited corporation (sociedad limitada) established and existing under the laws of Spain, having its registered office at Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Spain and registered with the Madrid Trade Register (Registro Mercantil de Madrid), volume 17038, folio 130, sheet M-291557,

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on July 31, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Harvest Investments Lux S.à r.l.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single

document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Harvest Investments S.L., prenamed . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Alfonso Fernandez Fermoselle, businessman, born on September 16, 1971 in Madrid, Spain, having his professional address at Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Spain.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Nous, Maître François Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Harvest Investments S.L., une société limitée (sociedad limitada) établie et existante selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Espagne et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid (Registro Mercantil de Madrid), volume 17038, feuillet 130, feuille M-291557,

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 31 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Harvest Investments Lux S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ciaprès, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Harvest Investments S.L., précitée . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Alfonso Fernandez Fermoselle, homme d'affaires, né le 16 septembre 1971 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Calle Rosas de Aravaca 31, 28023 Madrid, Espagne.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Acte Civils le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10954. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108629/329.

(120146890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

#### **AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.752.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AA-IBERIAN NATURAL VENTURE CAPITAL INVEST S.A.

- / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012107209/13.

(120146673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

#### **AC Nordic Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.815.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012107210/13.

(120146422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

#### **Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2012*

#### *«Huitième résolution*

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018, le mandat de PF Representation Ltd, Administrateur sortant.

Elle sera toujours représentée par Monsieur Edouard de Ribes.

Suite au décès de M. Robert de Theux de Meylandt et Montjardin, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement. »

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE EN FONCTION

*Administrateurs*

M. Hubert Fabri, Administrateur de sociétés, 21 Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève.

P.F. Representation Limited, St George's Place, GY13ZG St Peter Port, Guernsey, représentée par le Comte Edouard de Ribes, Administrateur de sociétés, 50 rue de la Bienfaisance, F-75008 Paris.

M. Vincent Bolloré, Administrateur de sociétés, 36 avenue des Tilleuls, F-75016 Paris.

Bolloré Participations S.A., Odet, F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, Administrateur de sociétés, 96 avenue Kléber, F-75116 Paris.

M. André Balot, Administrateur de sociétés, 193 rue Fontaine à Louche, B-7850 Enghien

M. Philippe de Traux, Administrateur de sociétés, 29 Route du Bélier, CH-1663 Moléson-Village

M. Luc Boedt, Ingénieur Agronome, 24 rue de Romont, CH-1700 Fribourg.

*Réviseur d'Entreprise*

Clerc, 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2012109428/28.

(120147895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

---

**Cargill VenInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.971.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 juin 2012*

En date du 30 juin 2012, l'Associé Unique de Cargill VenInvest Sarl («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- De nommer Monsieur David Dion, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107264/18.

(120146676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 63.919.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107213/10.

(120146331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Advanced Bioresearch and Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 137.770.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107215/9.

(120146188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Blackfont Group S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 138.883.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107248/16.

(120146103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**AK-2 Architektur + Design, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 145.169.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107217/9.

(120146524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Altercap CCA I SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 153.371.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107218/9.

(120146109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Altercap Lux Co-Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.237.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107219/9.

(120146122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Citadel Global Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 168.123.

**EXTRAIT**

Le 29 juin 2012 Citadel Global Fixed Income Master Fund Ltd., une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY-1104, Iles Cayman, a apporté 250.000 parts sociales de la Société à GFIS Holdings S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à cet apport, l'entièreté du capital social de la Société est détenue par GFIS Holdings S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Citadel Global Fixed Income S.à r.l.*

Référence de publication: 2012107270/16.

(120146107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Park Capital Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.583.

In the year two thousand twelve, on the eighth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Artemis Nominees Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Guernsey, having its registered address at Trafalgar Court, 2<sup>nd</sup> floor, East Wing, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3EL, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 March 2012;

and

Artemis Trustees Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Guernsey, having its registered address at Trafalgar Court, 2<sup>nd</sup> floor, East Wing, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3EL, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 March 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

That the appearing parties are the shareholders of "Park Capital Limited", a société à responsabilité limitée having its registered office at Trafalgar Court 2<sup>nd</sup> Floor, East Wing Admiral Park, St. Peter Port, GUERNSEY GY1 3EL, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 166.583 (the "Company") and whose effective place of management was transferred to 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer dated 6<sup>th</sup> January 2012, whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Association"). The Articles have not been amended since then.

1. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Full transfer of the registered office from Guernsey to Luxembourg.
- 2 Decision to delete the "memorandum of incorporation" preceding the Articles of Association of the Company.
- 3 Decision to delete the definition of "Memorandum" from article 1 of the Articles of Association.
- 4 Decision to amend and to restate Article 3 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **3. Corporate form and Name.** The Company is a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by Applicable Laws, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles. The Company's name is "PARK CAPITAL LIMITED"."

5 Decision to amend and to restate Article 4 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **4. Registered office.**

4.1 The Company has an established Registered Office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The place of central administration of the Company is in Munsbach.

4.2 The Registered Office may be transferred by a resolution of the Board of Directors or by a Special Resolution of the Shareholders as applicable in accordance with Applicable Laws.

4.3 The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg."

6 Decision to correct the word "to fulfill" in Article 5.3 of the Articles of Association.

7 Decision to correct the abbreviation "GBP" in the first point of Article 7.1 of the Articles of Association.

8 Decision to amend and to restate Article 33.3 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **33.3.** The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company."

9 Decision to amend and to restate the subparagraphs 36.1.1 and 36.1.2 of Article 36.1 of the Articles of Association in order that they shall read as follows:

" **36.1.1.** in the case of a notice sent by post, on the third day after the day of posting; and

**36.1.2.** in the case of a notice sent by Electronic Means, at the expiration of twenty four hours after the time it was sent in accordance with Article 36.7, excluding, in the first case, any day which is a Saturday, Sunday or public holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg. "

10 Decision to amend and to restate Article 36.7 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **36.7.** Any document or notice which, in accordance with these Articles, may be sent by the Company by Electronic Means shall, if so sent, be deemed to be received at the expiration of twenty four hours after the time it was sent. "

11 Decision to amend and to restate the common signature in Article 40 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

"PARK CAPITAL LIMITED", a société à responsabilité limitée".

12 Decision to delete Article 41 of the Articles of Association.

13 Decision to update the table of contents and numbering of the Articles of Association in accordance with the above.

14 Miscellaneous.

2. After due consideration, the following resolutions are adopted unanimously:

*First resolution*

The Shareholders decide to transfer the registered office from Guernsey to Luxembourg, L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc D'activité Syrdall 2, so as to have the registered office at the same address as the principal place of establishment in L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc D'activité Syrdall 2.

*Second resolution*

The Shareholders decide to delete the memorandum of incorporation preceding the Articles of Association of the Company.

*Third resolution*

The Shareholders decide to delete the definition of "Memorandum" from article 1 of the Articles of Association.

*Fourth resolution*

The Shareholders decide to amend Article 3 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **3. Corporate form and Name.**

3.1 The Company is a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by Applicable Laws, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles. The Company's name is "PARK CAPITAL LIMITED"."

*Fifth resolution*

The Shareholders decide to amend Article 4 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **4. Registered office.**

4.1 The Company has an established Registered Office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The place of central administration of the Company is in Munsbach.

4.2 The Registered Office may be transferred by a resolution of the Board of Directors or by a Special Resolution of the Shareholders as applicable in accordance with Applicable Laws.

4.3 The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg. "

*Sixth resolution*

The Shareholders decide to correct the word "to fulfill" in Article 5.3 of the Articles of Association.

*Seventh resolution*

The Shareholders decide to correct the abbreviation "GBP" in the first point of Article 7.1 of the Articles of Association.

*Eighth resolution*

The Shareholders decide to amend and restate Article 33.3 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **33.3.** The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company."

*Ninth resolution*

The Shareholders decide to amend and restate the subparagraphs 36.1.1 and 36.1.2 of Article 36.1 of the Articles of Association in order that they shall read as follows:

" **36.1.1.** in the case of a notice sent by post, on the third day after the day of posting; and

**36.1.2.** in the case of a notice sent by Electronic Means, at the expiration of twenty four hours after the time it was sent in accordance with Article 36.7, excluding, in the first case, any day which is a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg."

*Tenth resolution*

The Shareholders decide to amend and restate Article 36.7 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

" **36.7.** Any document or notice which, in accordance with these Articles, may be sent by the Company by Electronic Means shall, if so sent, be deemed to be received at the expiration of twenty four hours after the time it was sent. "

*Eleventh resolution*

The Shareholders decide to amend the common signature in Article 40 of the Articles of Association in order that it shall read as follows: "PARK CAPITAL LIMITED", a société à responsabilité limitée".

*Twelfth resolution*

The Shareholders decide to delete Article 41 of the Articles of Association.

*Thirteenth resolution*

The Shareholders decide to update the table of contents and numbering of the Articles of Association in accordance with the above.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le huit mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1) Artemis Nominees Limited, une société constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, 2<sup>nd</sup> floor, East Wing, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3EL, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2012; et

2) Artemis Trustees Limited, une société constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, 2<sup>nd</sup> floor, East Wing, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3EL, ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes.

Lesquels comparants représentés par ses mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les comparants sont actuellement les associés de "Park Capital Limited", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Trafalgar Court 2<sup>nd</sup> Floor, East Wing Admiral Park, St. Peter Port, GUERNSEY GY1 3EL, et enregistrée sous le numéro B 166.583 (la "Société") et qui a transféré son principal établissement au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte reçu par devant le notaire Maître Martine Schaeffer, en date du 6 Janvier 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'agenda de l'assemblée générale est le suivant:

### Agenda

1. Transfert du siège social de Guernesey vers Luxembourg.
2. Décision de supprimer le "mémoire d'incorporation" qui précède les Statuts.
3. Décision de supprimer la définition de "mémoire" de l'article 1 des Statuts.
4. Décision de modifier l'article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **3. Forme sociale et Dénomination.** La Société est une société à responsabilité limitée soumise aux Lois Applicables et en particulier, à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux présents Statuts. Le nom de la Société est "PARK CAPITAL LIMITED."

5. Décision de modifier l'article 4 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **4. Siège social.**

4.1 Le Société a établi son Siège Social à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le lieu de l'administration centrale de la Société est Munsbach.

4.2 Le Siège Social peut être transféré par une résolution du Conseil de Gérance ou par une Résolution Extraordinaire des Associés prise conformément aux Lois Applicables.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg."

6. Décision de corriger le mot "to fulfill" dans l'article 5.3 des Statuts (version anglaise).

7. Décision de corriger l'abréviation "GBP" dans le premier point de l'article 7.1 des Statuts.

8. Décision de modifier l'article 33.3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

"Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société."

9. Décision de modifier les sous-paragraphes 36.1.1 et 36.1.2 de l'article 36.1 des Statuts lesquels seront désormais rédigés comme suit:

" **36.1.1.** dans le cas d'un préavis envoyé le troisième jour après le jour l'envoi; et

**36.1.2.** dans le cas d'un préavis envoyé par des Moyens Electronique, à l'expiration de vingt-quatre heures après l'heure où il a été envoyé conformément à l'Article 36.7, excluant, dans le premier cas, tous les jours qui sont un samedi, un dimanche ou un jour férié public au Grand-Duché de Luxembourg."

10. Décision de modifier l'article 36.7 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **36.7.** Tout document ou préavis qui, conformément avec ces Statuts, peut être envoyé à la Société par des Moyens Electroniques est, s'il est envoyé ainsi, considéré comme ayant été reçu à l'expiration de vingt-quatre heures après l'heure où il a été envoyé."

11. Décision de modifier la signature commune dans l'article 40 des Statuts qui sera désormais rédigée comme suit:

""PARK CAPITAL LIMITED", société à responsabilité limitée".

12. Décision de supprimer l'article 41 des Statuts.

13. Décision de mettre à jour le sommaire et la numérotation conformément à ce qui précède.

14. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée générale a à l'unanimité adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Guernesey à Luxembourg, L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc D'activité Syrdall 2, de manière à ce que le siège social soit situé au même endroit que le principal établissement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc D'activité Syrdall 2..

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la définition de "mémoire" de l'article 1 des Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **3. Forme sociale et Dénomination.** La Société est une société à responsabilité limitée soumise aux Lois Applicables et en particulier, à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux présents Statuts. Le nom de la Société est "PARK CAPITAL LIMITED."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **4. Siège social.**

4.1 Le Société a établi son Siège Social à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le lieu de l'administration centrale de la Société est Munsbach.

4.2 Le Siège Social peut être transféré par une résolution du Conseil de Gérance ou par une Résolution Extraordinaire des Associés prise conformément aux Lois Applicables.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide corriger le mot "to fulfil dans l'article 5.3 des Statuts (version anglaise).

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de corriger l'abréviation "GBP" dans le premier point de l'article 7.1 des Statuts.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 33.3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

"Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société."

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les sous-paragraphes 36.1.1 et 36.1.2 de l'article 36.1 des Statuts lesquels seront désormais rédigés comme suit:

" **36.1.1.** dans le cas d'un préavis envoyé le troisième jour après le jour l'envoi; et

**36.1.2.** dans le cas d'un préavis envoyé par des Moyens Electronique, à l'expiration de vingt-quatre heures après l'heure où il a été envoyé conformément à l'Article 36.7,

excluant, dans le premier cas, tous les jours qui sont un samedi, un dimanche ou un jour férié public au Grand-Duché de Luxembourg."

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 36.7 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **36.7.** Tout document ou préavis qui, conformément avec ces Statuts, peut être envoyé à la Société par des Moyens Electroniques est, s'il est envoyé ainsi, considéré comme ayant été reçu à l'expiration de vingt-quatre heures après l'heure où il a été envoyé."

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la signature commune dans l'article 40 des Statuts qui sera désormais rédigée comme suit:

""PARK CAPITAL LIMITED", société à responsabilité limitée".

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 41 des Statuts.

*Douzième résolution*

L'Assemblée décide de mettre à jour le sommaire et la numérotation conformément à ce qui précède.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande des même parties, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2012. LAC/2012/12435. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012109359/248.

(120147920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

---

**ANS Lux (Acier Négoce Service Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 107.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107220/10.

(120146156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Aqua Pool Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach (Rambrouch), 23, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.774.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107223/9.

(120146260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.672,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WTC Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B 167.787, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary dated 23 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 May 2012 under number 1169. The articles of association of WTC Holdings S.à r.l. were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 2 April 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 May 2012 under number 1258.

WTC Holdings S.à r.l. is hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being

the sole partner of WTC Sub-Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 168.183, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 3 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 May 2012 under number 1314. The articles of association of the Company were amended for the last time by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by a deed of 29 June 2012 in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole partner currently holds all the twelve thousand five hundred one (12,501) shares of one Euro each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-).

The sole partner, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To remove the par value of the 12,501 existing shares.

2. To change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to American Dollar (USD) according to the agreed exchange rate of EUR 1= USD 1,337 as at 3 April 2012. As a consequence, the share capital should amount to USD 16,672.58 divided into 16,672 shares with a nominal value of one American Dollar (USD 1,-) each.

3. To decrease the share capital of the Company by an amount of fifty eight US cents (USD 0.58).

4. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

5. To grant power to TMF Luxembourg S.A. to take the necessary steps to change the share register of the Company in order to reflect the above changes.

The sole partner has requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to suppress the par value of the existing twelve thousand five hundred and one (12,501) shares of the Company.

*Second resolution*

The sole partner resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to American Dollar (USD). The sole partner resolves to use the rate median price on 3 April 2012 (EUR 1= USD 1,3337).

As a consequence, the share capital is set at sixteen thousand six hundred seventy two American American Dollar fifty eight cents (USD 16,672.58).

*Third resolution*

The sole partner resolves to decrease the Company's share capital by an amount of fifty-eight cents (USD 0,58) so as to reduce it from the amount of sixteen thousand six hundred seventy-two American Dollar fifty-eight cents (USD 16,672.58) to the amount of sixteen thousand six hundred seventy-two American Dollar (USD 16,672.-) by the reduction of one (1) share of no par value having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the partner on the proposed share capital decrease.

*Fourth resolution*

The first paragraph of article 6 of the Articles of association must be amended and hence shall read from now on as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at sixteen thousand six hundred seventy-two American Dollar (USD 16,672.-) represented by sixteen thousand six hundred seventy-two (16,672) shares of one American Dollar (USD 1.-) each".

*Fifth resolution*

The sole partner resolves to grant power to TMF Luxembourg S.A. to take the necessary steps to change the share register of the Company in order to reflect the above changes.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereas, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WTC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 167.787, constituée selon le droit luxembourgeois par acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 mai 2012 sous le numéro 1169. Les statuts de WTC Holdings S.à r.l. ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mai 2012 sous le numéro 1258.

WTC Holdings S.à r.l. est ici représentée par François-Xavier Lanes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de WTC Sub-Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 3 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 mai 2012 sous le numéro 1314. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par acte du 29 juin 2012 en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique détient actuellement douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-).

L'associé unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base du présent ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des 12.501 parts sociales.
2. Changement de la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollar américain (USD) selon le taux de change de 1 EUR = USD 1,3337 tel que fixé le 3 avril 2012. En conséquence, le capital social s'élève à USD 16.672,58 divisé en 16.672 parts sociales avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.
3. Réduction du capital social de la Société de cinquante huit centimes de dollars (USD 0. 58).
4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.
5. Pouvoir donné à TMF Luxembourg pour prendre toutes mesures nécessaires pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales existantes de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la devise du capital de la Société d'euro (EUR) en dollar américain (USD). L'associé unique décide d'utiliser le taux de change au 3 avril 2012 (1 EUR = USD 1.3337).

Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à seize mille six cent soixante-douze dollars américains cinquante huit cents (USD 16.672,58).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante huit cents (USD 0.58) afin de le réduire de son montant de seize mille six cent soixante-douze dollars américains et cinquante-huit cents (USD 16.672,58) à seize mille six cent soixante-douze dollars américains (USD 16.672) par la réduction d'une (1) part sociale sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter de la décision de l'associé unique de procéder à ladite réduction de capital.

*Quatrième résolution*

Le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante-douze (USD 16.672) représenté par seize mille six cent soixante-douze (16.672) parts sociales de valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F-X Lanes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012108927/143.

(120147186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Brookside, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2012107239/11.

(120146701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.890.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.890 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 January 2012, number 63. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since the incorporation of the Company.

All shareholders are represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of powers of attorney given in Amsterdam and Luxembourg respectively on 8 and 9 August 2012.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting appoints Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg as the chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as secretary Mrs Marie-Paule Deparis, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects as scrutineer Maître Tina Fettes, prenamed, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of convening notices of the Meeting;
- 2) Amendment of the article 3.1 of the Articles concerning the corporate object of the Company in order to state the following:

" **3.1.** The corporate object of the Company is:

(a) the issuance of notes, in one or more tranches or series of notes, but on the same day only, for the purpose of applying all of the proceeds thereof to grant one or more loans to Telenet International Finance S.à r.l., Telenet NV or subsidiaries of any such companies (the Telenet Group), provided that as soon as the issuances of such notes has taken place in accordance with one or more trust deeds or indentures, as the case may be, governing such notes (respectively the Trust Deeds and the Indentures), the Company may not issue any additional notes;

(b) the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of notes referenced above;

(c) the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositories;

(d) the entering into

(i) the Trust Deeds or the Indentures and

(ii) the aforesaid one or more loan agreements with one or more members of the Telenet Group, and, in each case, into all documents and transactions contemplated thereby; and

(e) the entering into documents necessary or useful in view of the proper operation of the Company.";

- 3) Delegation of powers;
- 4) Miscellaneous.

It appears from the attendance list established and certified by the Scrutineer that all ordinary and management shares in the issued share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda reproduced above.

The attendance list, signed by the Chairman, Secretary and Scrutineer, shall remain attached to these present minutes. After deliberation, the Meeting passes the following resolutions:

*First resolution*

All shareholders being present or represented at the Meeting and having voted in favour of a waiver of convening notices, the Meeting is duly constituted and held.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the article 3.1 of the Articles, which shall from the moment these resolutions come into effect state as following:

" **3.1.** The corporate object of the Company is:

(a) the issuance of notes, in one or more tranches or series of notes, but on the same day only, for the purpose of applying all of the proceeds thereof to grant one or more loans to Telenet International Finance S.à r.l., Telenet NV or subsidiaries of any such companies (the Telenet Group), provided that as soon as the issuances of such notes has taken place in accordance with one or more trust deeds or indentures, as the case may be, governing such notes (respectively the Trust Deeds and the Indentures), the Company may not issue any additional notes;

(b) the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of notes referenced above;

(c) the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositories;

(d) the entering into

(i) the Trust Deeds or the Indentures and

(ii) the aforesaid one or more loan agreements with one or more members of the Telenet Group, and, in each case, into all documents and transactions contemplated thereby; and

(e) the entering into documents necessary or useful in view of the proper operation of the Company.";

*Third resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the general partner of the Company, each acting individually, with full power of substitution, in the name and on behalf of the Company to negotiate, approve, agree, execute, do or procure to be done all acts or things of whatever nature and any such documents and/or deeds as he, in his absolute discretion, considers necessary, desirable or expedient in connection with or to give effect to the preceding resolutions or any related or ancillary matter.

There being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders and the bureau of the Meeting, the proxyholder of the Shareholders and the bureau of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'août,

par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.890 ( la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 janvier 2012 sous le numéro 63. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tous les Actionnaires sont représentés par Maître Tina Fettes, avocats, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam et Luxembourg, respectivement les 8 et 9 août 2012.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Assemblée nomme Madame Sara Lecomte, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme Madame Marie-Paule Deparis, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Maître Tina Fettes, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur (le Scrutateur).

Le bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le Président déclare que:

L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Modification de l'article 3.1 des Statuts relatif à l'objet social de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est:

(a) l'émission d'obligations, en une ou plusieurs tranches ou séries d'obligations, mais uniquement le même jour, en vue d'affecter tous les produits de cette émission à l'octroi d'un ou plusieurs prêts à Telenet International Finance S.à r.l., Telenet NV ou aux affiliés de ces sociétés (le Groupe Telenet), étant entendu que dès que l'émission de ces obligations a eu lieu, conformément à un ou plusieurs trustee deeds ou indentures, le cas échéant, gouvernant ces obligations (respectivement les Trust Deeds et Indentures), la Société ne pourra émettre d'autres obligations;

(b) l'octroi de sûretés sur ses actifs dans le cadre de l'émission d'obligations à laquelle il est fait référence ci-dessus;

(c) la constitution de dépôts (y compris des dépôts fiduciaires) dans des banques ou d'autres dépositaires;

(d) la signature

(i) de Trust Deeds ou Indentures, le cas échéant, et

(ii) de l'un ou plusieurs des contrats de prêts susmentionnés avec un ou plusieurs membres du Groupe Telenet, et, dans chaque cas, de toute transaction ou document s'y rapportant, et

e) la signature de tout document nécessaire ou utile en vue de la bonne marche de la Société.»

3) délégation de pouvoirs; et

4) divers.

Selon la liste de présence établie et certifiée par le Scrutateur, toutes les actions ordinaires et les actions de commandité du capital social émis de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus.

La liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, restera annexée au présent procès-verbal.

Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Tous les Actionnaires étant présents ou représentés à l'Assemblée et ayant voté en faveur de la renonciation aux formalités de convocation, la présente Assemblée est valablement constituée et tenue.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3.1 des Statuts qui aura la teneur suivante, à compter de l'entrée en vigueur des présentes résolutions:

« **3.1.** L'objet de la Société est:

(a) l'émission d'obligations, en une ou plusieurs tranches ou séries d'obligations, mais uniquement le même jour, en vue d'affecter tous les produits de cette émission à l'octroi d'un ou plusieurs prêts à Telenet International Finance S.à r.l., Telenet NV ou aux affiliés de ces sociétés (le Groupe Telenet), étant entendu que dès que l'émission de ces obligations a eu lieu, conformément à un ou plusieurs trustee deeds ou indentures, le cas échéant, gouvernant ces obligations (respectivement les Trust Deeds et Indentures), la Société ne pourra émettre d'autres obligations;

(b) l'octroi de sûretés sur ses actifs dans le cadre de l'émission d'obligations à laquelle il est fait référence ci-dessus;

(c) la constitution de dépôts (y compris des dépôts fiduciaires) dans des banques ou d'autres dépositaires;

(d) la signature

(i) de Trust Deeds ou Indentures, le cas échéant, et

(ii) de l'un ou plusieurs des contrats de prêts susmentionnés avec un ou plusieurs membres du Groupe Telenet, et, dans chaque cas, de toute transaction ou document s'y rapportant, et

(e) la signature de tout document nécessaire ou utile en vue de la bonne marche de la Société.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'octroyer pouvoir et autorité à tout gérant de l'actionnaire commandité de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, afin de négocier, approuver, consentir à, exécuter, effectuer ou faire effectuer toutes les actions ou démarches de quelque nature que ce soit, et tout document et/ou actes qu'il jugera, à sa libre appréciation, nécessaire, souhaitable ou opportun dans le cadre de ou permettant de rendre effectives les résolutions ci-dessus ou tout autre point lié ou auxiliaire.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Evaluation des frais*

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille Euro (EUR 1.000,-).

*Déclarations*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des Actionnaires et au bureau de l'Assemblée, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Fettes, S. Lecomte, M-P Deparis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012107100/169.

(120145822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**AREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107226/10.

(120146165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Atelier Pia Mai GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 139.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107227/10.

(120146164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**ATELIERS NIC GEORGES, succ. ATELIERS GEORGES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg B 45.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 août 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012107228/12.

(120146247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Energy & Investments Limited, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5328 Medingen, 33, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 169.920.

**SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG**

*Beschluss des alleinigen Direktors vom 15. August 2012*

Der alleinige Direktor hat am 15. August 2012 folgenden Beschluss getroffen:

Der alleinige Direktor der Gesellschaft ENERGY & INVESTMENTS LIMITED, eingetragen beim „The Registrar of Companies for England and Wales“ unter der Nummer 08088428, beschließt die ENERGY & INVESTMENTS LIMITED, Niederlassung Luxemburg, eingetragen beim RCSL unter der Nummer B169920 zum 15. August 2012 zu schließen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. August 2012.

Günther Schulz.

Référence de publication: 2012107333/15.

(120146211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

**Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société en commandite par actions, organisée comme une société d'investissement en capital à risque, de droit luxembourgeois NOVENERGIA II - ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Stéphane Lombardi, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.**

5.1 Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), divisé en 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et ayant droit à une voix à l'assemblée générale.

5.2 En plus du capital social souscrit, la société a un capital social non émis mais autorisé fixé à EUR 100.000.000 (cent millions de euros) afin d'être divisé par 1.000.000 (un million) d'actions avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Dans les limites du capital social autorisé mentionné au présent article, le conseil d'administration est autorisé et habilité pour réaliser toute augmentation de capital social, avec ou sans prime d'émission d'actions, dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, à travers l'émission de nouvelles actions contre le paiement en argent ou en espèce, à travers la contribution de crédits, la capitalisation de réserves, l'émission et la conversion d'obligations convertibles ou par tout moyen déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est également autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et le paiement des nouvelles actions. Lorsque le montant à payer à la société pour les actions récemment émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent devra être traité comme prime d'émission relativement aux actions dans les registres de la société.

Le conseil d'administration est autorisé, en particulier, à émettre ces nouvelles actions en annulant ou en limitant le droit de préemption des actionnaires existants de souscrire de nouvelles actions.

L'autorisation expire le 9 juillet 2017 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le conseil d'administration est autorisé à faire tous les pas nécessaires pour modifier l'article 5 des présents articles, de façon à enregistrer la modification du capital social émis et du capital social autorisé, à la suite de toute augmentation selon les termes du présent article.

Le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. En outre, le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou fonctionnaire responsable de la société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment mandatée, le devoir d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour des actions ou de faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'article 5 des présents articles, de façon à enregistrer le changement du capital social à la suite de toute augmentation selon les termes du présent article.

5.3 Sans préjudice de l'autorisation accordée au conseil d'administration, conformément à l'article 5.2, le capital émis et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par des décisions de l'assemblée-générale, qui votera avec le même quorum et la même majorité.

5.4. Les actions sont nominatives ou au porteur, selon le choix des actionnaires.

5.5. La société peut, conformément à ce qui est permis para la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les 500 (cinq cents) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société NOVENERGIA II - ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinquante euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à huit et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Álvaro José Coutinho Brandão Pinto, né à Angola, le 27 novembre 1957, demeurant à P-2780-090 Oeiras, Rua Dr. António José de Almeida 11-9, Portugal;

- Monsieur Henri Charles Jean Baguenier, né à Bagnères de Bigorre (France), le 2 mai 1950, demeurant à L-1148 Luxembourg, 18, rue Jean l'Aveugle;

- Monsieur Aníbal Valdemar Fernandes, né à Vimioso (Portugal), le 31 octobre 1952, demeurant à P-1600-658 Lisbonne, 51 Rua Professor Queiroz Veloso, Portugal;

- Monsieur Ottavio Lavaggi, né à Rome (Italie), le 13 décembre 1955, demeurant à Richmond, Bequia, WI, St. Vincent & The Grenadines;

- Monsieur Carlos Alberto Martins Pimenta, né à Lisbonne (Portugal), le 7 avril 1955, demeurant à P-2645-520 Alcabideche, Rua da Mealha, Manique, Portugal;

- Monsieur Alvaro Gonçalves Martins Monteiro, né à Alcoutim (Portugal), le 25 janvier 1947, demeurant à P-1050-076 Lisbonne, 10-3 Rua Dr. Cândido, Portugal;

- Monsieur Armando Manuel de Carvalho Nunes, né à Lisbonne (Portugal), le 13 juin 1960, demeurant à P-1750-004 Lisbonne, 27,7C, rua Agostinho Neto, Portugal;

- Monsieur Albert Mitja Sarvisé, né à Barcelona (Espagne), le 7 octobre 1954, demeurant à E-08006 Barcelone, 11-13 C. San Magí, Espagne.

112074

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane LOBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2012107014/166.

(120145705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Catwalk Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Merttert, 52A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.087.

*Beschluss der Gesellschafterversammlung der Catwalk Europe S.A.*

*Erster Beschluss:*

Der Rechnungskommissar Intax Steuerberatung AG mit Sitz in 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald wird von seinem Mandat abberufen.

*Zweiter Beschluss:*

Der Verwaltungsrat der Catwalk Europe S.A. bestellt die Ludwig Consult Sàrl mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer RCS Luxembourg B-48947 zum Rechnungskommissar.

Das Mandat des Rechnungskommissars wird auf sechs Jahre festgelegt und endet anlässlich der ordentlichen Jahresversammlung, welche im Jahre 2017 abgehalten werden wird.

Merttert, den 12. Juni 2012.

Leif Erik Klinnert / Martin Kiener / Detlef Zimmermann.

Référence de publication: 2012107281/18.

(120146419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Ateliers Nic. Georges, Succ. Ateliers Georges S.à r.l. et Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 194, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 45.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 août 2012.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2012107229/12.

(120146206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**deriPartners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.473.

**AUFLÖSUNG**

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of August;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxemburg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the company "deriPartners SICAV-SIF" (in liquidation), an investment company established in the form of a "Société d'Investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" (the "Company"), with registered office in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 166473, incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 334 of the 8<sup>th</sup> February 2012;

and put into liquidation according to a deed recorded on 23 July 2012 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Georges BECKENE, "Vice-President", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints as secretary Mr. Alain THILMANY, "Vice President", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, "Assistant Vice President", Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices send to the registered shareholders, containing the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the report of the liquidator and of the report of the réviseur à la liquidation;
2. Approval of the audited annual accounts for the period from 17 January 2012 (date of incorporation) until 23 July 2012;
3. Discharge to the liquidator;
4. Discharge to the board of directors;
5. Closure of the liquidation;
6. Decision to file the books of the liquidated Company during five years at the former registered office of the Company;
7. Decision to deposit the net liquidation proceeds which have not been claimed within six months after the liquidation with the "Caisse de Consignation".

IV. That it appears from the attendance list mentioned that out of 1,324 shares currently issued, all the shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and is therefore authorized to take valid resolutions.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting approves the report of the liquidator as well as the report of the réviseur à la liquidation, Price-waterhouseCoopers Sàrl., with registered office in Luxembourg, which are appended to this deed.

*Second resolution*

The meeting approves the audited annual accounts for the period from 17 January 2012 (date of incorporation) until 23 July 2012, including both, the balance sheet and the profit and loss account.

*Third resolution*

The general meeting gives discharge to the liquidator for the execution of this mandate.

*Fourth resolution*

The general meeting gives full discharge to the board of directors for the execution of their mandate.

*Fifth resolution*

The general meeting declares the liquidation of the Company as closed.

*Sixth resolution*

The meeting decides that the books of the liquidated Company will be filed with Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. for five years.

*Seventh resolution*

The general meeting decides that the net liquidation proceeds which have not been claimed within six months after the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignation" in Luxembourg until the end of the limitation period.

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon has closed the meeting.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English and German, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreizehnten August;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „deriPartners SICAV-SIF“ eine Investmentgesellschaft gegründet in Form einer „Société d'Investissement à capital variable – Spezialisierter Investment Fonds“ (die „Gesellschaft“), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166473, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 17. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 334 vom 8. Februar 2012.

und in Liquidation gesetzt, auf Grund einer Urkunde aufgenommen am 23. Juli 2012 durch den amtierenden Notar, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Georges BECKENE, „Vice President“ Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Alain THILMANY, „Vice President“, Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Daniel BREGER, „Assistant Vice President“, Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorstand der Versammlung ist somit zusammengestellt und die Vorsitzende erklärt:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die jeweils von ihnen gehaltene Anzahl von Aktien werden in der Anwesenheitsliste verzeichnet. Die von den Anwesenden und dem Notar unterzeichneten Anwesenheitsliste und Stimmrechtsvollmachten verbleiben als Anhang zu dieser Urkunde und werden als Anlage zusammen mit dem Protokoll eingetragen.

II. Dass diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde mittels Einberufungsschreiben zu den Namensinhaber, enthaltend die Tagesordnung.

III. Dass die Versammlung folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung*

1. Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses über die Periode vom 17. Januar 2012 bis 23. Juli 2012;
3. Entlastung des Liquidators;
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;

5. Abschluss der Liquidation;
6. Beschluss des Ortes an welchem die Bücher der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren hinterlegt bleiben;
7. Beschluss dass der Liquidationserlös, der nicht innerhalb von sechs Monaten nach der Liquidation eingefordert wurde, bei der "Caisse de Consignation" hinterlegt wird.

IV. Dass aus der genannten Teilnehmerliste hervor geht, dass von den 1,324 gegenwärtig ausgegebenen Aktien, alle Aktien in dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind und dass somit die Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist und daher berechtigt ist gültige Beschlüsse zu fassen.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung genehmigt den Bericht des Liquidators sowie den Bericht des Wirtschaftsprüfers zuständig für die Liquidation, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg. Diese Berichte bleiben dieser Urkunde beigegeben.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung genehmigt die Bilanz sowie die Gewinn-und Verlustrechnung über die Periode vom 17. Januar 2012 bis 23. Juli 2012.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung erteilt dem Liquidator Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung erklärt die Liquidation der Gesellschaft für abgeschlossen.

*Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, dass nach Abschluss der Liquidation die Konten und Bücher der Gesellschaft bei der Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. hinterlegt und fünf Jahre aufbewahrt werden.

*Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschließt dass der Liquidationserlös, der nicht innerhalb von sechs Monaten nach der Liquidation eingefordert wurde, bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist zur Verwahrung hinterlegt wird.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend einhundert Euros.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat die Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Kompartmenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor-und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Kompartmenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: G. BECKENE, A. THILMANY, D. BREGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012108978/150.

(120148070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

---

**Atlas Capital Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.317.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires en date du 20 août 2012 que:

- le siège social est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat;
- la démission de Janice Allgrove en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Monsieur Sami Nummela avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Monsieur Claes Lundstrom avec adresse au 98 Sveavagen, 101 20 Stockholm est nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107230/19.

(120146586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Juli 2012.

AUGUR FIS

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2012107231/13.

(120146387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107232/9.

(120146541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Black & Decker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 37.711.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 6 août 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 22, Rue Goethe, L-1637, Luxembourg

Luxembourg, le 21 août 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107238/13.

(120146808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107233/9.

(120146724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Baucost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.881.

*Extrait des décisions prises par assemblée générale des actionnaires en date du 12 juin 2012*

1) MM. Massimo RASCHELLA et Sébastien ANDRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2) Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3) M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas) le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAUCOST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107240/19.

(120146053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 74.370.250,00.**

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 août 2012*

- M. Paul Steffes a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- Mme Agnès Ermel a été réélue en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- M. Arsène Schiltz a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

- M. Christophe Englebert a été réélu en qualité de gérant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature;

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- M. Paul Steffes

- Mme Agnès Ermel

- M. Arsène Schiltz

- M. Christophe Englebert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012109500/26.

(120147714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

---

**Antenne collective Lintgen, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7442 Lintgen, 2, rue Burgberg.

R.C.S. Luxembourg F 2.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107202/10.

(120146513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107244/10.

(120146605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012107243/10.

(120146390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.702.

Les comptes consolidés de la société KOCH EXPLORATION INTERNATIONAL LP au 31 décembre 2010, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107479/11.

(120146780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---

**KHB Bahnhofstrasse 15-17 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012107483/11.

(120146720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

---